

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

9/1 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET DEMOS

La Métropole Européenne de Lille souhaite développer un projet socio-éducatif sur son territoire en lien avec l'Orchestre National de Lille.

Ce projet consiste en la création d'un orchestre de jeunes en collaboration étroite avec les collectivités territoriales, les structures musicales locales et le champ social, sur la base de ce que développe la Philharmonie de Paris au plan national.

Le projet DEMOS a pour objectif de sensibiliser à la musique classique des jeunes âgés de 7 à 14 ans qui habitent majoritairement des quartiers relevant de la Politique de la Ville et qui accèdent rarement, pour des raisons économiques, sociales ou culturelles à une institution musicale.

Véritable outil d'émancipation par le biais de la musique au service des enfants des milieux populaires, l'expérience DEMOS s'inscrit comme une initiative gouvernementale dans un objectif de déploiement national.

La force de ce projet, qui se déroule sur 3 années, repose sur la collaboration étroite entre les différents acteurs culturels et sociaux, les collectivités locales, les conservatoires et écoles de musique, l'Etat et les partenaires privés.

Neuf communes ont confirmé leur intérêt à participer au projet, à travers leurs centres sociaux : Armentières, Faches-Thumesnil, Hem, Lille, Marcq-en-Barœul, Mons en Barœul, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos.

L'orchestre DEMOS de la MEL sera composé de 8 groupes de 15 enfants (1 groupe par ville). La Ville de Mons en Barœul serait associée à celle de Marcq-en-Barœul pour la constitution d'un groupe en lien avec l'association Caramel.

Au regard des objectifs visés par ce projet, la ville de Mons en Barœul envisage donc de faire partie du dispositif porté par la Métropole Européenne de Lille et piloté par l'Orchestre National de Lille, pour les années 2017, 2018 et 2019. Ce projet intègre le programme du Contrat de Ville.

La participation financière par ville s'élèvera à 4 000 €/an et prendra la forme d'une subvention au projet versée à l'Orchestre National de Lille. Etant donné le partenariat avec la ville de Marcq-en-Barœul, ce montant sera partagé entre Mons en Barœul et Marcq-en-Barœul, au prorata du nombre d'enfants de chaque ville (Mons en Barœul accueillant au maximum 5 enfants marcquois).

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation de la Ville au projet DEMOS et d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention de partenariat définissant les modalités de fonctionnement du projet avec la MEL, l'association Caramel et l'Orchestre National de Lille.

Les crédits nécessaires au versement de la participation financière seront inscrits aux budgets des exercices 2017 à 2019 à l'article fonctionnel 9233 – Action Culturelle, compte nature 6574 – Subvention.